

6 étapes POUR créer son entreprise

PHASE 1 - De l'idéation à la construction du projet Créativité, exploration, analyse, enquête...



De l'idée au concept - Le prototypage
Mettre en forme grâce aux outils du FabLab
(imprimante 3D, découpeuse laser...)



PHASE 2 - Du montage au lancement

L'étude de marché : la demande, l'offre, les fournisseurs, la réglementation...

La stratégie commerciale : la clientèle cible, politique de prix, implantation...

Le prévisionnel financier sur 3 ans

Les chambres consulaires, un réseau d'experts-métiers



PHASE 3 - Aspect comptable et juridique



RDV expert comptable vous accompagne dans l'élaboration de votre business plan, dans le choix de la structure juridique (forme juridique et statuts) et la mise en place comptable lors du lancement : les 3 premiers RDV gratuits !

RDV avec les organismes bancaires et les partenaires pour disposer d'aides (dispositif Maintien dans l'emploi ARE ou versement d'aide financière ACRE), de prêts spécifiques et garanties bancaires.



PHASE 4 - De l'identification au lancement de l'entreprise

L'immatriculation auprès de la CCI (activité commerciale), de la CMA (activité artisanale) ou de l'URSSAF (activité libérale)

Le dépôt éventuel de la marque pour en être propriétaire auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI)

Déblocage des fonds contractés auprès des organismes



C'est parti!

Tout au long de l'année, la Canopée vous propose avec l'ensemble des partenaires des ateliers pour vous informer, vous former sur la création et le développement de votre activité.